



Plan neige 2017-2018

La ville met son grain de sel



Le plan neige a été conçu pour répondre efficacement en cas de risque de neige ou de verglas en période hivernale (de novembre à mars) afin de maintenir sur la commune des conditions satisfaisantes de déplacements sur la voirie mais également sur les trottoirs.

La prévision des chutes de neige ou de verglas provient généralement des bulletins d'alerte de Météo France ou de la Préfecture qui arrivent en Mairie.

Le déclenchement de l'intervention des services techniques se fait en concomitance avec les services de la DRD (Direction des Routes),

La DRD, la DIR (Direction Inter - Départementale des Routes – A84), et les services techniques sont en mesure d'assurer le déneigement des voies de leur compétence de la manière suivante :

Les voies communales, places et équipements communaux (écoles, mairie, bâtiments communaux), par les services municipaux, (camion blanc – Armoiries de Villedieu-Les-Poêles).

Les voies départementales sont déneigées par les services de la DRD, (camion blanc – Logo Conseil Général).

Attention ! Les voies privées, les lotissements privés et tous les trottoirs sont à la charge des riverains (propriétaires ou locataires).

Avec une saleuse et un tracteur-lame, les équipes d'astreintes, toutes volontaires, se tiennent prêtes 24 h sur 24h, 7 jours sur 7, pour intervenir dès qu'il est nécessaire.

Les équipes interviennent de façon préventive le soir aux endroits en pente en priorité dès l'apparition des premiers flocons ou en cas de verglas.

L'intervention des services techniques chargés du déneigement se décline en deux niveaux.



Intervention 1er Niveau – Parcours prioritaires

- **Equipe N° 1 : A partir de 5 heure 30 et jusqu'à 8 heures du matin**, une première équipe de deux agents (un chauffeur et un agent), interviendra avec un camion de déneigement équipé d'un rabet de déneigement et d'une saleuse embarquée sur les axes prioritaires de voirie afin de procéder à un déneigement partiel sur l'ensemble de la commune de façon à permettre aux véhicules de circuler et de rejoindre les grands axes de circulation.

Le circuit prioritaire **(ROUGE)** est défini de la manière suivante :

Départ Atelier municipal, Rte de la Foulerie, Rue du Bourg Abbessé, Rue du Pont Chignon, Rue Général de Gaulle, Rue de la Poste (Passage devant la Poste), Place des Costils, Rue du Champ de Bataille, Rue des Anciennes Carrières, Rue St Etienne, Rond-Point et Zones des Estuaires, Rte de Caen, Rue Flandres Dunkerque, Rue Général Huard, Rue Carnot, Place de la République (boucle), Résidence du Mesnil,

Salage après le passage du tracteur dans l'ordre du circuit camion,

Ensuite, le circuit secondaire **(VERT)** sera réalisé de la manière suivante :

Route de la Baissinière, Route de la Ligotière, Rue du Cacquevel, Route du Hamel, Zone des Vallées, Les Monts Havard, Rue du Champ Bataille, Rue des Ecoles, Rue Pierre Paris, Rue Taillemache et parking de la Commanderie, Rue Gambetta, Rue Piétonne, Rue des Quais, Résidence Demoiselles Simon,

Le Camion enchaîne par secteurs dans l'ordre suivant : Secteur n° 1, n° 2, n° 3.

- **Equipe N° 2 : A partir de 5 heures 30 et jusqu'à 8 heures du matin**, une seconde équipe de deux agents (un chauffeur et un agent), interviendra avec un tracteur équipé d'une lame de déneigement sur les axes pentu de voirie afin de procéder à un déneigement partiel sur l'ensemble de la commune de façon à permettre aux véhicules de circuler et de rejoindre les grands axes de circulation.

Le circuit **(NOIR)** est défini de la manière suivante :

Route de Granville, Rue de la Pilière, Rue Arthur Gautier, Rue Robert Schuman, Lotissement des Vallons, Impasse Jean Monnet, Rue Gambetta, Rue Pierre Paris, Parking de la Gare, Rue Jean Devé, Rue du Pavé, Rue du Docteur Havard, rue des Quais, Rue Jean Gasté, Rue Saint Etienne (Réservoir Eau), Rue aux Mézeaux, Chemin Vert, Champ de Bataille, Pré de la Rose, Rue des Costils (Salle des Fêtes), Rue Jules Ferry, La Croix au Grand, Route départementale de SM3 vers Froide Vallée, Chemins en périphérie suivant les secteurs définis n°1, n°2, n°3, Dégagement accès Déchetterie et Station d'Épuration.

Intervention 2^{ème} Niveau –Déneigement des lieux spécifiques

Après 8 heures du matin, tout le personnel volontaire interviendra avec au minimum deux équipes (un chauffeur et un agent) dotés d'un véhicule plateau afin de procéder à un déneigement des lieux publics suivants :

- *Equipe des Espaces Verts :*

Dégagement des trottoirs et abords de la Gare, des trottoirs – Rue Maréchal Leclerc, des marches de la Rue du Pavé, des parkings (avec tracteur Kubota).

- *Equipe du Service Voirie :*

Dégagement Ecole maternelle et Primaire publiques, trottoirs et marches de la Mairie, Escaliers Jules Ferry et cheminement Ecole Primaire, des trottoirs de l'Eglise Notre Dame, des abords et trottoirs des bâtiments publics, des ruelles du Centre-Ville, des trottoirs de la Résidence des Demoiselles Simon,

Les agents du service Espaces Verts interviennent ponctuellement suivant les ordres reçus des services techniques en fonction des difficultés.

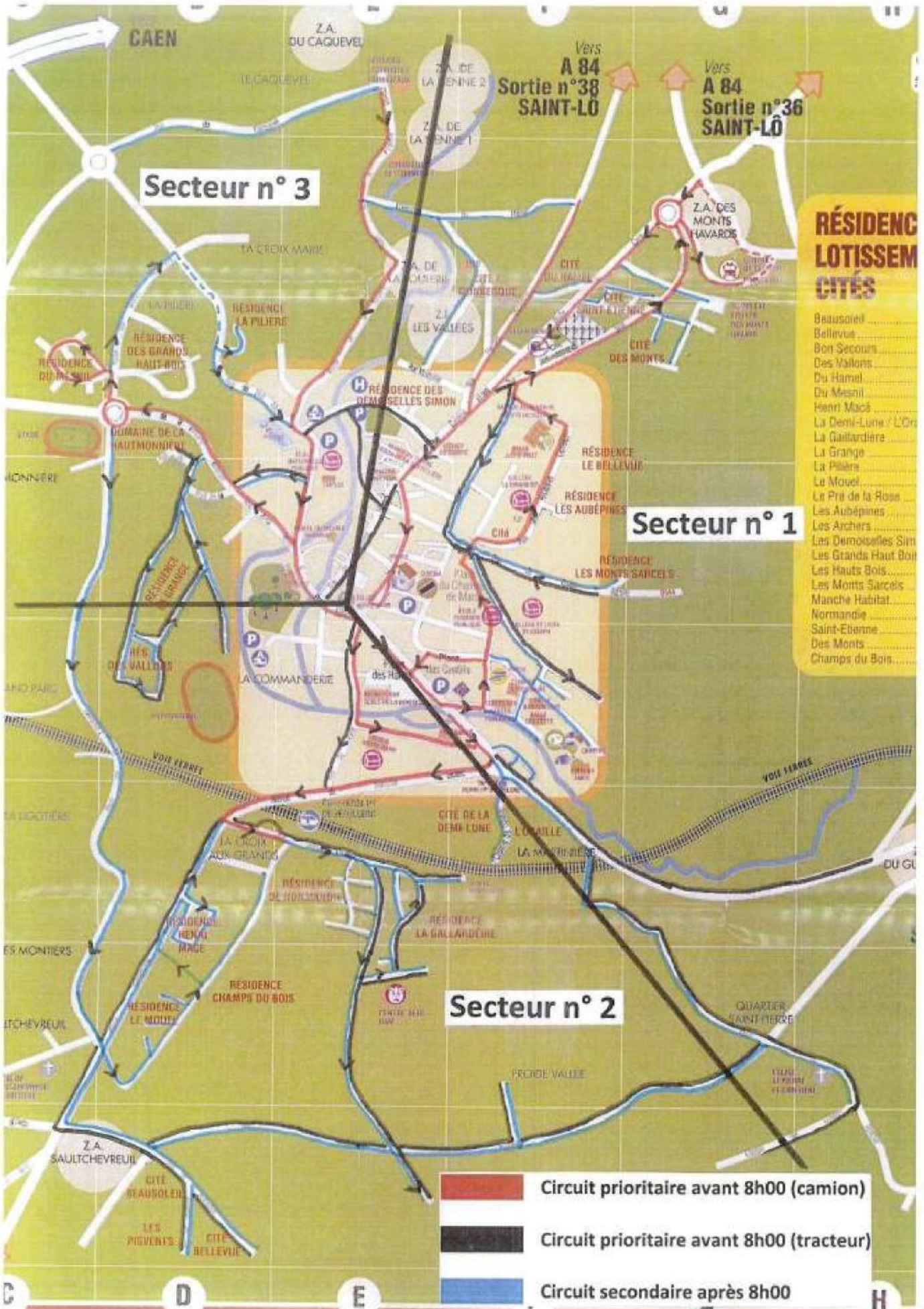
Les deux niveaux d'interventions sont susceptibles d'être mise en œuvre en cas de fortes intempéries.

Conseils Pratiques :

Il faut attendre que le sel se mélange avec la neige pour qu'il soit efficace.

Pensons également aux gestes civiques et solidaires : déblayer un trottoir, faciliter l'accès des secours en cas d'urgence, adapter sa conduite, aider les personnes âgées à se déplacer..... Ces efforts individuels peuvent faciliter la vie de tous ! Information : Les endroits de la ville en forte pente seront dotés de dépôt de sel (mise en place par les agents du service technique) afin de dégager la voirie communale. Astuce : sel, sable, cendres, mais aussi la sciure peuvent être répandus sur le sol pour le rendre adhérent.





Secteur n° 3

Secteur n° 1

Secteur n° 2

RÉSIDENCES LOTISSEMENT CITÉS

- Beausoleil
- Bellevue
- Bon Secours
- Des Vallons
- Du Hamel
- Du Mesnil
- Henri Moos
- La Demi-Lune / L'Or
- La Gaillardière
- La Grange
- La Pilâtre
- Le Mouel
- Le Pré de la Rose
- Les Aubépines
- Les Archers
- Les Demoiselles Simon
- Les Grands Hauts Bois
- Les Hauts Bois
- Les Monts Sarcels
- Manche Habitat
- Normandie
- Saint-Etienne
- Des Monts
- Champs du Bois

- Circuit prioritaire avant 8h00 (camion)
- Circuit prioritaire avant 8h00 (tracteur)
- Circuit secondaire après 8h00

C D E H